



Service Public d'Assainissement Non Collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
[Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.](#)

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	3
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	4
2.2. RECETTES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	1
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	7
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	8
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	8
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	8

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PITHIVERAIS GATINAIS (CCPG)
- Nom de l'entité de gestion : Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI

➤ Compétences liée au service

- Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aulnay-la-Rivière, Auxe, Barville-en-Gâtinais, Batilly-en-Gâtinais, Beaune-la-Rolande, Boiscommun, Bordeaux-en-Gâtinais, Boësses, Briarres-sur-Essonne, Bromeilles, Chambon-la-Forêt, Courcelles-le-Roi, Desmonts, Dimancheville, Gaubertin, Grangermont, Juranville, La Commune Nouvelle Le Malesherbois, La Neuville-sur-Essonne, Lorcy, Montbarrois, Montliard, Nancray-sur-Rimarde, Nibelle, Ondreville-sur-Essonne, Orville, Puiseaux, Saint-Loup-des-Vignes, Saint-Michel, Échilleuses, Égry

Il est précisé que pour l'exercice 2020,

- la commune d'Augerville la Rivière, membre de la CCPG, a transféré la compétence SPANC au Syndicat Mixte de la Région de Buthiers (SMERB)
- la Commune Le Malesherbois ne gère plus elle-même la compétence SPANC.

- Existence d'une CCSPL Oui Non, car non obligatoire pour la CCPG. En effet, aucune commune membre ne compte plus de 50 000 habitants.
- Existence d'un zonage Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 17 février 2020
 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie **par Régie simple.**

➤ 1^{er} janvier 2020 au 31 octobre 2021

En régie directe sur le territoire de l'ex Communauté de Communes du Beaunois.

En régie avec prestataire pour les contrôles sur le territoire de l'ex Communauté de Communes des Terres Puiseautines et la Commune Nouvelle Le Malesherbois.

➤ **A compter du 1^{er} novembre 2020**, en régie avec prestataire pour l'ensemble des communes.

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert désormais **9 371 habitants**, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 26 717.

La hausse importante du nombre d'habitants desservis par le S.P.A.N.C. est due au fait que la Commune Le Malesherbois a rejoint le Service au 1^{er} janvier 2020 (+ 2225 habitants en 2019) et à la présence de 8 nouveaux habitants représentant 3 nouvelles installations finalisées en 2020.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 35,08 % au 31/12/2020. (Contre 40,28 % au 31/12/2019).

La baisse importante du taux de couverture de l'assainissement non collectif est due au fait que la Commune Le Malesherbois a rejoint le Service au 1^{er} janvier 2020 et est majoritairement raccordée à un assainissement collectif.

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2019	Exercice 2020
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Oui	Oui
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2020 est de **110** (110 en 2019).

A noter que le service de vidange n'a pas pu être fonctionnel en août et septembre 2020 suite au lancement de la consultation de renouvellement du marché.

Du 1^{er} janvier au 31 juillet le titulaire était l'entreprise SGA MEYER (Amilly) et à compter du 22 septembre 2020, le nouveau titulaire du marché est l'entreprise SOA (Pithiviers)

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

La tarification concernant les contrôles pour 2020 est la suivante :

Rappel :

A compter du 1^{er} novembre 2020, l'entreprise RTS réalise tous les contrôles sur l'ensemble du territoire.

Tarifs	Au 01/01/2020
Compétences obligatoires (Contrôles) en euros (€) T.T.C.	
Tarif du contrôle des installations neuves ou réhabilités (conception) en €	115,00
Tarif du contrôle des installations neuves ou réhabilités (réalisation) en €	110,00
Réexamen ou contre visite complémentaire en €	110,00
Tarif du diagnostic initial en €	156,00
Tarif du contrôle des installations existantes en cas de cession de bien en €	156,00
Tarif du contrôle des installations existantes en cas de contrôle de bon fonctionnement et bon entretien en €	156,00
Forfait pour absence de rendez-vous diagnostic et contrôle en €	80,00
Avis sur certificat d'urbanisme en €	50,00

- Délibération 2019/196 du 17/12/2019 effective à compter du 20/12/2019 relative aux nouveaux tarifs des contrôles et diagnostics du S.P.A.N.C.) compter du 1^{er} janvier 2020.

La tarification concernant la compétence facultative pour 2020 :

Rappel :

Du 1er janvier au 31 juillet 2020, l'entreprise SGA MEYER (Amilly) était le titulaire du marché prestation de vidange.

Après une nouvelle mise en concurrence et délibération, le nouveau titulaire du marché prestation de vidange à compter du 22 septembre 2020 est l'entreprise SOA (Pithiviers).

Cette compétence facultative n'a pas pu être proposée aux usagers les mois d'août et de septembre 2020 pour cause de renouvellement de la procédure de mise en concurrence.

Tarifs du 1 ^{er} janvier au 31 juillet	Prestataire SGA MEYER
Compétence facultative (Prestation vidange) en euros (€) T.T.C.	
Prestation de base : Vidange de tous les ouvrages de prétraitement (hors poste de relevage) jusqu'à 3 m3 + frais de gestion	130,00
Prestations optionnelles (en plus-value)	
Volume vidangé par m3 supplémentaire	18,70
Vidange d'un poste de relevage	34,10
Débouchage/curage de canalisations et drains des installations situées après le prétraitement (par mètre linéaire)	00,55
Dégagement des ouvrages au-delà de 15 min	34,10
Déplacement pour prestation en urgence (dans les 48H, hors week-end et jours fériés)	27,50

- Délibération 2018/107 du 03/07/2018 effective à compter du 06/07/2018 relative aux nouveaux tarifs prestations de vidanges faisant suite à un nouveau marché public

Tarifs à compter du 22 septembre 2020	Prestataire SOA
Compétence facultative (Prestation vidange) en euros (€) T.T.C.	
Prestation de base : Vidange de tous les ouvrages de prétraitement (hors poste de relevage) jusqu'à 3 m3 + frais de gestion	224,99
Prestations optionnelles (en plus-value)	
Volume vidangé par m3 supplémentaire	38,50
Vidange d'un poste de relevage	33,00
Débouchage/curage de canalisations et drains des installations situées après le prétraitement (par mètre linéaire)	1,98
Dégagement des ouvrages au-delà de 15 min	55,00
Déplacement pour prestation en urgence (dans les 48H, hors week-end et jours fériés)	33,00

- Délibération 2020/111 du 3 septembre 2020 effective à compter du 09/09/2020 relative aux tarifs de la prestation entretien des installations de prétraitement (vidange) des filières ANC

2.2 Le Compte administratif pour l'exercice 2020 est le suivant :

SPANC - Fonctionnement	2020
Dépenses	36 400,09 €
Recettes	46 574,81 €
Déficit/excédent 2019	195,03 €
<i>Résultat</i>	<i>10 369,75 €</i>

SPANC - Investissement	2019
Dépenses	2 996,00 €
Recettes	4351,00 €
Déficit/excédent 2019	17 971,86
<i>Résultat</i>	<i>19 326,86 €</i>

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2020**,
- D'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2020**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2019 (hors Le Malesherbois)	Exercice 2019 (Du Malesherbois)	Exercice 2020 (Avec Le Malesherbois)
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	349	74	445
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2 558	923	3485
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1 169	62	1231
Taux de conformité en %	59,3	14,7	48,1

Nota :

Les variations du tableau ci-dessus sont dûes à l'intégration de la Commune Le Malesherbois au 1er janvier 2020 au S.P.A.N.C. de la C.C.P.G.

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers des travaux réalisés*

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire **2020** est de **0,00** €.

4.2. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service*

Lancement d'une campagne de contrôle périodique en commençant par le territoire du Beaunois.

Déterminer une procédure visant à gérer les situations d'absences aux rendez-vous ou de refus de ces derniers, lors des contrôles périodiques ainsi que les incitations à la réhabilitation suite aux contrôles périodiques et diagnostics de vente, par la mise à jour du règlement intérieur.